



## Dette locative réclamée par l'état

Par **Felicitea**, le **14/04/2023** à **22:05**

Bonjour, l'état me demande le remboursement de 20000 euros, car il a versé ce montant à mon bailleur, suite à la plainte qu'il a déposée à cause de ma dette de loyer.

Ceci étant dit, cette dette a eu lieu du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2018.

Toutefois, j'ai été bénéficiaire du Dalo le 1er août 2013 et le préfet ne m'a pas relogée dans les 6 mois, comme il aurait dû.

J'ai même obtenu des indemnités de sa part, à cause du manquement de relogement, alors que j'étais prioritaire depuis 2013.

Donc, si le préfet avait fait son travail, je n'aurais pas eu cette dette de loyer, dû à un loyer trop cher, je suis veuve et à l'époque j'avais encore ma fille à charge, avec un travail à mi-temps. J'avais beaucoup de mal à nous nourrir déjà.

Aujourd'hui, je suis relogée enfin, mais pas par ce préfet là, car j'ai eu mon logement par le préfet de Paris, alors que ma dette locative du secteur privé, se situait dans le Val de Marne

J'aurais aimé savoir quels sont mes recours ?

Merci infiniment pour toute l'aide que vous m'apporterez !

Cordialement

Par **P.M.**, le **15/04/2023** à **10:57**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste car si le Trésorier des Finances Publiques n'a pas eu d'action pendant 4 ans pour recouvrer la somme, il pourrait y avoir prescription...

Par **Felicitea**, le **15/04/2023** à **11:13**

Je vous remercie infiniment pour votre réponse.  
Cordialement